



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 2 juillet 2024, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 2 juillet 2024.

Dérogation mineure no. 623

159, chemin Tibitts Hill, lot 6 627 820, zone RB-3-I12, district de East Hill

Nature et effets de la demande:

Demande visant à construire une résidence localisée à des distances respectives de 9,70 m et 5,30 m des lignes latérales du terrain. Le bâtiment occupera 10,1 % d'occupation du sol après construction.

Annexe VII du règlement de zonage no 596 exige des marges latérales de 10,5 m et un pourcentage d'occupation du sol de 10% pour la zone RB-3-I12.

Donné à Lac-Brome
Ce 14 juin 2024

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier